

# Rapport de la Commission Climat et Durabilité

## au conseil communal

Séance du 29 septembre 2022

### Préambule

La Commission Climat et Durabilité est actuellement une commission instaurée par la Municipalité dont le but est de soutenir cette dernière lorsqu'elle souhaite entreprendre des initiatives dans le domaine du climat et de la durabilité. Cette Commission n'a bien sûr aucune compétence décisionnelle et elle ne peut rapporter sur des préavis. Elle peut toutefois faire des propositions à la Municipalité.

La Commission est composée actuellement de 5 membres, soit :

Jan Von Overbeck, Municipal et Président

Alain Jouffrey, Sylvain Rodriguez et Yves Chevillat, membres du Conseil

Alain Folly, ancien membre du Conseil

### Actions entreprises

Au début de ses activités début 2020, la Commission, alors nommée « Commission énergétique consultative », a cherché, sous la présidence d'Anthony Hennard, à élaborer un plan d'actions et s'est fixé un certain nombre de tâches, comme notamment :

- Assurer le suivi du concept énergétique communal déterminé par la Municipalité
- Déterminer les besoins en communication
- Préparer les éléments nécessaires aux prises de décision de la Municipalité
- Elaborer des projets et concepts sur mandat de la Municipalité

Environ dix séances ont été tenues depuis début 2020.

L'arrivée du COVID en 2020 a retardé les travaux de la Commission. Confrontée aux multiples démarches envisageables, la Commission a rapidement reconnu que l'accent devait être mis sur des actions concrètes tenant compte des moyens à disposition plutôt que le développement de concepts parfois abstraits ou complexes, particulièrement chronophages.

En termes de communication, plusieurs membres de la Commission ont rédigé plusieurs articles de sensibilisation dans la Balise. Il a aussi été prévu d'organiser une visite publique d'installations d'énergie renouvelable mises en place sur la Commune afin de sensibiliser la population aux enjeux en matière de transition énergétique. Cette visite prévue avant COVID a été repoussée *sine die*.

En matière de concept énergétique, il faut rappeler que la Municipalité s'est vu octroyer le label « Cité de l'Énergie » le 22 juin 2019. Le préavis no 15/11.2021 «Demande d'un crédit d'étude de Fr. 50'000.– pour financer un plan directeur communal des énergies» a été déposé au Conseil communal le 3 novembre 2021 et accepté par celui-ci le 15 décembre 2021. Pour

rappel il s'agit de procéder à un état des lieux dans le domaine énergétique et les résultats de ce travail seront communiqués lors du prochain Conseil de fin août 2022. La Commission a recommandé à la Municipalité de procéder sans plus attendre à la pose de panneaux photovoltaïques sur les nombreux bâtiments communaux qui s'y prêtent. Elle salue donc ici le dépôt du préavis relatif à la pose de panneaux sur le toit de la piscine, qui a été largement adopté par le Conseil dans sa séance du 24 août.

Par l'intermédiaire de Sylvain Rodriguez, la Commission a soumis à la Municipalité des informations relatives aux fiches techniques élaborées par le Canton afin d'aider les Communes dans leurs efforts de mise en place de mesures en matière de climat et de durabilité, que ce soit en termes d'efficacité énergétique, de production d'énergie renouvelable, d'actions écoresponsables ou d'adaptation au changement climatique. Ces fiches, très concrètes, doivent permettre d'accompagner les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Energie Climat Communal (PEEC) .

En matière de concepts, la Commission a invité l'ancien directeur du service cantonal de l'énergie et actuel directeur de la SEFA (Société Electrique des Forces de l'Aubonne), Monsieur Laurent Balsiger, afin qu'il nous présente le plan énergétique intercommunal de certaines communes du pied du Jura de même que les différentes solutions existantes en matière de partenariat public privé.

Enfin, il convient aussi de noter la visite faite par une délégation de la Commission à la Commune d'Epalinges qui nous a présenté les actions entreprises par cette Commune en matière de :

- Souscription de surfaces de panneaux solaires au sein d'une société anonyme mise en place par la Commune
- Organisation d'achats groupés pour des privés souhaitant installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toits
- Informations aux grands propriétaires et gérances immobilières en matière d'installations d'énergie renouvelable

Il serait trop long de reprendre toutes les discussions tenues au sein de la Commission en vue d'aller de l'avant dans le cadre de ces questions qui certes se posent depuis de nombreuses années mais qui depuis peu, sont devenues un sujet de discussion brûlant pour la plupart d'entre nous.

Dans ce contexte, la Commission a été heureuse que la motion de Fabrice Dessaux ait été largement soutenue après deux votes négatifs par le passé sur le maintien, respectivement l'instauration d'une taxe communale d'utilisation du sol. Cette adoption marque la volonté du Conseil communal de St-Prex de voir la Commune aller de l'avant en matière de lutte pour l'environnement et contre les effets négatifs de l'évolution récente du climat.

Les membres de la Commission sont convaincus que le Conseil communal doit prendre ces questions à bras le corps et soutenir de manière encore plus intense la Municipalité dans ses travaux visant à permettre à St-Prex de figurer en tête dans ce domaine.

Après tout, notre Commune a été très en avance en matière d'accueil de jour, elle a aussi su mettre en place des infrastructures sportives et culturelles de premier plan, il n'y a donc pas de raison qu'elle ne puisse pas relever ce nouveau défi.

## Proposition

Dans les fiches-conseil pour un plan Plan Energie et Climat Communal (voir fiche PEEC N°1 sur [www.vd.ch](http://www.vd.ch)), le Canton propose aux communes de mettre en place une commission afin suivre l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique énergétique, climatique et de durabilité. Dans cette fiche, différents types de commission sont proposés, notamment :

- une commission relevant de la Municipalité, comme c'est le cas actuellement à St-Prex ;
- une commission relevant directement du Conseil et composée de membres de ce dernier ;

Courant 2018, certains membres de la Commission ont souhaité proposer la mise en place d'une Commission du Conseil. Au vu des dernières décisions prises par le Conseil et de l'urgence climatique, nous vous proposons ici d'y procéder. Non pas parce que nous jugerions que la Commission actuelle est inopérante mais parce que nous sommes d'avis qu'une telle décision renforcerait les démarches initiées et permettrait une implication plus importante du Conseil sur ce sujet, ceci en vue, nous le soulignons encore, d'appuyer la Municipalité qui a décidé clairement d'aller de l'avant comme le préavis récemment soumis le démontre, si besoin est.

## Conclusion

Fondés notamment sur les articles 39 et 42 du Règlement du Conseil Communal, **les soussignés proposent donc au Conseil Communal de :**

- Nommer une Commission thématique Climat et Durabilité pour le restant de la législature ;
- Charger le Bureau de fixer le nombre de membres de cette Commission et de les désigner en assurant une représentation équitable des divers groupes politiques représentés au Conseil communal.

St-Prex, le 11 septembre 2022

Les soussignés :

Yves Chevillat

Nicolas Cottier

Alain Jouffrey

Sylvain Rodriguez